

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU MERCREDI 27 JUN 2012**  
**HÔTEL DE VILLE**

---

**Présidence** : Monsieur Jean-Yves Girod

**Excusés** : Mesdames Christa Aeschlimann, Eliane Comte, Helena Desarzens, Evelyne Houriet et Manuela Pirali ainsi que Messieurs Denis Aviolat, Francesco Chille, Eric Maendly et Marcel Rochat

**Sans excuse** : Mme Angéline Chanez Comte et M. David Roulet

---

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à une large majorité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

2. NOMINATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAL BELLERIN AU SEIN DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

3.1 Sur le préavis no 2011/07 concernant l'octroi d'un crédit complémentaire destiné à couvrir le dépassement du coût de la réhabilitation de l'ancien Collège secondaire en bâtiment administratif communal

Rapporteur pour la commission ordinaire  
et la commission des finances

Mme O. Dupont Bonvin

3.2 Sur le préavis no 2012/08 concernant

a) le cautionnement à accorder à La Fondation Planète Soleil, à Bex, pour lui permettre d'acquérir une parcelle sous-gare et y construire deux halles destinées à fournir des locaux au Semestre de Motivation (SeMo) du Chablais vaudois ;

b) l'octroi d'une subvention unique en faveur du SeMo du Chablais vaudois pour lui permettre de financer partiellement l'aménagement des deux halles précitées

Rapporteur pour la commission ordinaire  
et la commission des finances

Mme C. Rochat

3.3 Sur la proposition du bureau du Conseil communal s'agissant de la rémunération des membres du Conseil communal, de la secrétaire du Conseil communal, de la secrétaire du bureau électoral et de l'huissier

Prise de position de la commission des finances communiquée par M. J.-Yves Girod, Président

4. MOTIONS ET INTERPELLATIONS

5. EXAMEN DE LA GESTION ET DES COMPTES 2011

a) Rapport de la commission de gestion

b) Réponses de la Municipalité aux vœux et observations

c) Rapport de la commission des finances

d) Approbation des comptes

6. NOMINATION DU BUREAU POUR 2012 – 2013
  - a) du Président
  - b) du 1<sup>er</sup> Vice-Président
  - c) du 2<sup>ème</sup> Vice-Président
  - d) des scrutateurs
  - e) des scrutateurs suppléants
7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
8. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

## **1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Le Président fait part de la correspondance reçue, soit les invitations : au gala gymnique de la SFEP Bex, à l'assemblée générale de la SIC, à l'assemblée générale de l'entraide familiale, à l'assemblée générale de l'association Crochcoeur, au vernissage de la présentation du résultat du concours d'architecture du complexe scolaire de la Servanne, à l'assemblée générale des deux Abbayes de Bex et au 275<sup>ème</sup> anniversaire du Cordon Bleu, au concert de l'Union Instrumentale, au concert de l'Harmonie du Chablais, à la soirée annuelle du Chœur mixte Le Muguet, à l'assemblée générale de l'association des parents d'élèves, à la soirée annuelle de la fanfare L'Argentine, au vernissage de l'exposition de l'atelier « Jardin cosmique » au Château d'Aigle, à la cérémonie officielle de mise en place de la Police du Chablais vaudois, les lettres d'accompagnement de la Municipalité et les préavis traités ce soir ainsi que les comptes 2011, le rapport de gestion 2011, le rapport de vérification des comptes 2011, les réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2011 et leur lettre d'accompagnement.

Il donne également lecture de la lettre de démission de Monsieur David Roulet en tant que Conseiller communal ainsi que celle de Madame Catherine Chavan en tant que secrétaire du bureau électoral.

Enfin, il rappelle la manifestation « Tous en finale » qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et pour laquelle la commission sportive cherche encore quelques conseillers pour compléter l'équipe « politique ».

## **2. NOMINATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAL BELLERIN AU SEIN DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE**

Madame la Conseillère A. Bielman propose, au nom de l'ensemble des groupes représentés au Conseil communal, la nomination de Madame Catherine Cosandey (OUV). Cette candidature est acceptée par acclamation.

## **3. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **3.1 Sur le préavis no 2012/07 concernant l'octroi d'un crédit complémentaire destiné à couvrir le dépassement du coût de la réhabilitation de l'ancien Collège secondaire en bâtiment administratif communal**

Madame la Conseillère O. Dupont Bonvin donne lecture du rapport commun de la commission ordinaire et de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une large majorité et deux abstentions :

- **d'augmenter de Fr. 3'000'000.-- à Fr. 3'925'000.-- le crédit extrabudgétaire accordé par le Conseil communal le 24 juin 2009 dans le cadre du préavis no 2009/07 concernant la réhabilitation de l'ancien collège secondaire en bâtiment administratif communal ;**
- **de porter le montant de Fr. 3'925'000.-- à l'actif du bilan sous la rubrique « bâtiments et constructions », compte 9143.001 ;**
- **d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 130'840.-- par année ;**
- **de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.**

Monsieur le Syndic P. Rochat remercie les membres du Conseil communal pour leur vote. Il prend note des remarques de la commission et rappelle la manière dont s'était passé le vote initial en juin 2009 et quelles avaient été les remarques émises à ce moment-là par la commission ordinaire et la commission des finances. Il précise que dorénavant il sera attentif à l'exhaustivité des préavis et à éviter les dépassements.

### **3.2 Sur le préavis no 2012/08 concernant**

**a) le cautionnement à accorder à La Fondation Planète Soleil, à Bex, pour lui permettre d'acquérir une parcelle sous-gare et y construire deux halles destinées à fournir des locaux au Semestre de Motivation (SeMo) du Chablais vaudois ;**

**b) l'octroi d'une subvention unique en faveur du SeMo du Chablais vaudois pour lui permettre de financer partiellement l'aménagement des deux halles précitées.**

Madame la Conseillère C. Rochat donne lecture du rapport commun de la commission ordinaire et de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Madame la Conseillère C. Guérin demande des informations sur la Fondation Planète Soleil.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise que cette fondation a été créée pour assurer la formation des métiers de la bouche. Cette formation devait avoir lieu Aux Plans dans le bâtiment détruit par le feu et le projet était dès lors resté en suspens.

Monsieur le Conseiller P. Goin précise que la Fondation Planète Soleil est en relation directe avec l'association Plate-Forme Jeunesse. C'est d'ailleurs l'association qui a demandé à la Fondation de gérer les fonds obtenus après l'incendie.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **d'accorder un cautionnement de Fr. 450'000.-- à la Fondation Planète-Soleil, à Bex, pour lui permettre d'acquérir une parcelle sous-gare et y construire deux halles destinées à fournir des locaux au Semestre de Motivation (SeMo) du Chablais vaudois ;**
- **d'exiger en couverture de ce cautionnement la remise d'une cédula hypothécaire de 2<sup>ème</sup> rang de Fr. 200'000.-- à créer après un 1<sup>er</sup> rang de Fr. 1'030'000.-- sur la parcelle concernée ;**
- **d'accorder une subvention unique de Fr. 40'000.-- au SeMo du Chablais vaudois pour lui permettre de financer partiellement l'aménagement des deux halles précitées, montant à porter au budget 2012, compte 710.3655.006.**

Ce cautionnement et ce don sont accordés conformément aux dispositions fixant le plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

**3.3 Sur la proposition du bureau du Conseil communal s'agissant de la rémunération des membres du Conseil communal, de la secrétaire du Conseil communal, de la secrétaire du bureau électoral et de l'huissier**

Monsieur J.-Y. Girod, Président, donne lecture de la prise de position de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller P. Echenard demande l'adjonction d'une précision s'agissant des amendes. Il dépose un amendement dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité, des rémunérations suivantes :

- |  |   |
|--|---|
| • <b>membres du Conseil CC</b>                 | <b>Fr. 30.--/séance tel que voté le 07.12.2011 par le</b>   |
| • <b>Président du Conseil</b>                  | <b>Fr. 3'500.--/mandat, validé par la COFIN</b>   |
| • <b>Secrétaire du Conseil</b>                 | <b>Fr. 535.--/séance et<br/>Fr. 35.--/heure pour autres prestations,<br/>validé par la COFIN</b>  |
| • <b>Huissier(ère)</b>                         | <b>Fr. 3'200.--/année civile, validé par la COFIN</b>   |
| • <b>Secrétaire bureau électoral</b>           | <b>Fr. 200.--/scrutin, validé par la COFIN</b>  |
| • <b>Rapport comm. ordi + finances s/objet</b> | <b>Fr. 50.--/rapport, validé par la COFIN</b>   |
| • <b>Rapport annuel comm. gestion</b>          | <b>Fr. 200.--/proposition de la COFIN</b>   |
| • <b>Rapport comm. finances s/budget</b>       | <b>Fr. 100.--, validé par la COFIN</b>  |
| • <b>Rapport comm. finances s/comptes</b>      | <b>Fr. 100.--, validé par la COFIN</b>  |
| • <b>Membres des commissions</b>               | <b>Fr. 30.--/séance, validé par la COFIN<br/>Fr. 100.--/demi-journée, validé par la COFIN<br/>Fr. 200.--/journée, validé par la COFIN</b> |
| • <b>Membres du bureau du Conseil</b>          | <b>Fr. 30.--/séance, validé par la COFIN</b>  |
| • <b>Amende</b>                                | <b>double jeton de présence (Fr. 60.--)</b>   |

L'amendement de Monsieur le Conseiller P. Echenard est accepté à une très large majorité. Il précise que l'absence aux séances du Conseil communal doit être excusée par écrit ou par mail à l'avance, par téléphone en dernier ressort, au Président du Conseil communal ou à la secrétaire du Conseil communal.

La Commission des finances donne encore quelques précisions :

- 1. Les suppléants des commissions ne sont pas rémunérés tant qu'ils ne sont pas appelés à siéger ;**
- 2. Un décompte des jetons payés est souhaité ;**
- 3. De cas en cas, le Président du Conseil peut décider d'une indemnisation différenciée si cela est nécessaire.**

Concernant le point 2, la secrétaire du Conseil communal fera le nécessaire.

Concernant le point 3, le bureau du Conseil communal tient à y ajouter un complément. Ce point s'intitule donc ainsi :

- 3. De cas en cas, le Président du Conseil peut décider d'une indemnisation différenciée si cela est nécessaire, moyennant l'accord du bureau du Conseil.**

#### **4. Motions et interpellation**

##### **4.1 Motion de Madame la Conseillère A. Cretton intitulée « Office du Tourisme »**

Madame la Conseillère A. Cretton donne lecture du texte de sa motion qui est reproduit ci-après :

*« Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*L'Office du Tourisme a connu des dernières années des hauts et des bas. Une collaboration étroite avec l'Office du tourisme de Villars lui a donné un nouvel élan. Ne serait-il pas le moment d'aller plus loin ? Je rêve d'une Maison Bellerine, dans les locaux de la Gare de Bex. Imaginons-nous, une vente de billets de train, un Office du Tourisme, une présentation des entrepreneurs de la Commune, une collaboration avec des artistes, la présence de la Société Vinicole et une promotion avec vente des produits bellerins. L'accès à la Gare est facile par l'autoroute et la route cantonale. Les transports publics seraient valorisés et je suis persuadée que les usagers qui doivent attendre leurs correspondances y entreraient et en repartiraient avec des produits locaux.*

*Je suis consciente que ce sera un grand travail et beaucoup d'investissements, notamment consulter tous les intervenants, mais l'union ne fait-elle pas la force ?*

*Ce n'est qu'un rêve mais se réalisera-t-il ?*

*Je demande donc que la Municipalité étudie la faisabilité d'installer le point I de l'OT dans les locaux de la Gare de Bex, ainsi qu'un lieu pouvant présenter des entreprises et vendre des produits locaux.*

*Annelise Cretton »*

Monsieur le Syndic relève que la proposition n'est pas sans fondement. La situation a bien changé depuis les essais d'installer l'OT à proximité de la gare, il y a 35 ans environ. Il accepte donc, au nom de la Municipalité, cette motion.

Le Conseil communal acceptant la prise en considération de cette motion et ne souhaitant pas son renvoi à une commission ordinaire, la motion est transmise à la Municipalité pour étude.

##### **4.2 Interpellation de Madame la Conseillère A. Cretton intitulée « départ paisible »**

Madame la Conseillère A. Cretton donne lecture du texte de son interpellation qui est reproduit ci-après :

*« Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Une vie se termine inéluctablement par la mort, moment toujours douloureux pour les familles. Pour atténuer les souffrances liées à la disparition d'un être cher, il serait souhaitable que la Commune de Bex se dote d'une chapelle mortuaire digne de ce nom. En effet, la morgue située au sous-sol de la*

*Résidence est un peu macabre... l'accès se fait par la Résidence et l'accueil est réduit au strict minimum. Le groupe œcuménique, dont je fais partie, demande à la Municipalité et si elle serait d'accord de se pencher sur cette question, si elle envisagerait d'étudier l'amélioration de la chapelle mortuaire existante, voire son déplacement à la Chapelle Nagelin. Lorsque le bâtiment de la Société Vinicole sera réaménagé, les groupes utilisant actuellement l'ancienne Eglise Libre pourraient utiliser les nouveaux locaux.*

*Cette demande n'est pas vitale à la bonne marche de la Commune de Bex, mais j'espère que la Municipalité sera d'accord de se pencher sur ces questions importantes.*

*Annelise Cretton »*

L'interpellation étant soutenue par plus de 5 conseillers, elle est transmise à la Municipalité pour réponse.

## **5. Examen de la gestion et des comptes 2011**

Le Président demande à Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto de prendre place à la table des rapporteurs et de donner lecture du rapport de la commission de gestion.

### **a) Rapport de la commission de gestion**

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto prend la parole et demande si les conseillers souhaitent la lecture intégrale du rapport.

Madame la Conseillère A. Cretton fait référence à divers articles du Règlement du Conseil communal et s'insurge contre le fait que le rapport n'ait pas été mis à la disposition des Conseillers.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto est disposé à appliquer l'article 65 demandant le report des débats.

Monsieur le Président J.-Y. Girod relève que le délai de 10 jours n'est pas toujours respecté mais qu'il manque effectivement une copie du document qui aurait dû être remis ce soir. Il propose de passer au vote le fait de traiter le rapport de la commission de gestion sur la base de sa lecture dans son intégralité. Cette proposition est acceptée à une large majorité.

Madame la Conseillère A. Bielman demande à quand serait reporté, cas échéant, cet objet.

Monsieur le Président J.-Y. Girod précise qu'aucune date n'a encore été fixée mais que ce serait de toute manière dans un délai très court puisque indispensable d'ici le 30 juin prochain.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto précise avoir rendu son rapport dans les délais au secrétaire municipal et que ce dernier lui a confirmé qu'une copie du rapport se trouverait sur les tables ce soir.

Il est donc passé à la lecture de l'intégralité du rapport de la commission de gestion.

Monsieur le Syndic prend la parole et émet deux remarques au sujet du point du rapport relatif aux engagements. Premièrement, ces engagements ne concernent pas l'exercice écoulé ni d'ailleurs celui en cours et deuxièmement, il n'appartient pas à la commission de gestion de s'occuper des engagements.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto accepte de modifier la page 6 du rapport et de déplacer ce chapitre en fin de rapport, au titre d'observation.

Monsieur le Syndic P. Rochat confirme que le mobilier du nouveau bâtiment administratif ne figurait pas dans le préavis et qu'il a été amorti par un compte de réserve. En ce qui concerne le prix de vente de la parcelle 167, la valeur du marché est proche de Fr. 190.--/m2 mais il a été décidé de ne pas vendre à moins de Fr. 240.--/m2.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon rappelle qu'il a annoncé l'automne dernier un dépassement au tennis relatif à l'éclairage.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto remercie la Municipalité pour ces informations complémentaires et précise que le dépassement du tennis n'est pas traité dans le rapport de la commission de gestion.

Monsieur le Syndic P. Rochat relève que le montant de 17 millions annoncé pour la Servanne est erroné puisque la mise au concours prévoit 15 classes pour un coût de 18,2 millions.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise que, dans le cadre de l'EPOC, notre commissaire restera à Bex jusqu'au 25 juillet pour assister le nouveau chef de poste. Ce n'est qu'ensuite qu'il prendra ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Syndic P. Rochat fait encore une remarque par rapport au premier paragraphe des conclusions et rappelle qu'il n'est pas possible d'intervenir sur des taux d'intérêts.

Madame la Conseillère C. Guérin suggère de synthétiser à l'avenir le rapport et rappelle qu'il s'agit de travailler sur l'exercice écoulé et non sur des éléments futurs.

Madame la Conseillère A. Bielman s'étonne du fait que le PPA Partia soit en consultation.

Monsieur le Municipal P. Dubois précise qu'il s'agit d'un complément faisant suite aux décisions du Conseil communal.

Madame la Conseillère A. Cretton s'étonne que les membres de la commission ne soient pas cités dans le rapport. Elle demande également le nombre de séances tenues et le taux de participation. Elle déplore également qu'il ne soit pas fait mention des archives communales dans le rapport.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto précise que la commission de gestion s'est rencontrée à 8 reprises et que le taux de participation est à 90%. Il nomme les membres de la commission ainsi que les suppléants.

Monsieur le Conseiller D. Pasche demande à la commission de gestion de ne pas trop s'immiscer dans les détails financiers, compétence de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller P. Goin demande en quoi consiste le recensement à remettre au canton et pour lequel Monsieur Alain Michel a été mandaté.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise qu'il s'agit d'un recensement des habitations.

Monsieur Alain Michel a déjà fait cet exercice lorsqu'il travaillait à Montreux et le travail est trop conséquent pour notre contrôle des habitants. C'est pour ces raisons que le mandat a été donné à M. Michel.

Monsieur le Conseiller A. Michel précise qu'il s'agit d'une harmonisation des registres. Dans le cadre de la mise à jour du registre cantonal des bâtiments, il s'agit d'attribuer un numéro de logement à chaque habitant.

**b) Réponses de la Municipalité aux vœux et observations**

"Vœu no 1 :

*"Suite à la nouvelle dénomination des rues de la commune de Bex, serait-il possible de remettre à jour le plan de la ville avec les nouveaux noms de rues ?"*

Monsieur le Président J.-Y. Girod lit la réponse de la Municipalité :

*"La Municipalité confirme qu'actuellement la société Gate24 SA, spécialisée dans l'édition de plans de villes, prépare la nouvelle édition qui comprendra les nouveaux noms de rues et que ces documents seront distribués à tous les ménages, en principe au cours du printemps 2013."*

La discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller P. Droz souhaite pouvoir disposer de ce plan sur le site internet de la commune.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 1.**

"Vœu no 2 :

*"Lors de l'établissement des préavis avec plans, la Municipalité peut-elle transmettre au Conseil communal des plans aux formats plus lisibles?"*

Monsieur le Président J.-Y. Girod lit la réponse de la Municipalité :

*"Il est techniquement difficile de répondre à ce vœu puisque l'envoi des préavis s'effectue au format papier A4 sans ralentir sensiblement le travail du Secrétariat municipal par des pliages manuels pas forcément utiles. Par contre, les Commissions ordinaires et des finances disposeront de copies des plans originaux. En outre, les Conseillers(ères) qui le souhaitent peuvent venir les consulter au Bureau technique."*

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 2.**

"Vœu no 3 :

*"La Municipalité peut-elle demander au tenancier de l'Hôtel de Ville qu'il ouvre le café-restaurant lors des votations ou élections"*

Monsieur le Président J.-Y. Girod lit la réponse de la Municipalité :

*"La Municipalité appuie cette requête et convient de solliciter cette prestation autrefois garantie."*

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 3.**

"Vœu no 4 :

*"Peut-on imaginer la salle du Conseil dans la nouvelle salle multiculturelle étant donné les désagréments et le manque de place à l'Hôtel de Ville?"*

Monsieur le Président J.-Y. Girod lit la réponse de la Municipalité :

*"La Municipalité désapprouve cette proposition qui ressort toutefois des compétences du Président du Conseil communal. Parmi ses motifs, elle invoque non seulement des raisons historiques mais également pratiques, la salle multiculturelle future n'étant pas dotée de tables."*

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 4.**

"Vœu no 5 :

*"La COGES propose de tenir à jour un tableau récapitulatif pour les nouveaux préavis avec différentes colonnes, à savoir : montant du préavis, montant de l'adjudication, montant des travaux complémentaires et montant final afin d'amener plus de précision et de permettre un suivi à long terme des travaux adjugés et coûts finaux."*

Monsieur le Président J.-Y. Girod lit la réponse de la Municipalité :

*"Le tableau sollicité existe déjà dans les comptes d'investissements, du moins en partie. Par ailleurs, la Municipalité entend rappeler aux Membres du Conseil communal que la surveillance plus pointue des travaux et autres factures des Maîtres d'état ressort de ses compétences exclusives."*

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 5.**

"Vœu no 6 :

*"Une comptabilité analytique peut-elle être envisagée pour certains services, par exemple pour les services des travaux et des eaux ? En tenant compte du fait que la présentation des comptes communaux doit respecter un cadre bien établi par le canton."*

Monsieur le Président J.-Y. Girod lit la réponse de la Municipalité :

*"La Municipalité prend note de ce souhait mais convient d'attendre l'introduction, à terme, du nouveau plan comptable établi par les Autorités cantonales."*

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 6.**

La liste des motions laissées en suspens est ensuite passée en revue :

- 1) Motion Dominic Sandell, du 6 décembre 2006, intitulée « Bex et son tourisme ». **Le Conseil communal accepte à l'unanimité le classement de cette motion.**

- 2) Motion François Meili, du 2 mai 2007, concernant la route industrielle DP1046 entre la carrosserie anciennement Jeampierre et le passage sous-voies des CFF. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 3) Motion Pierre Carminati, du 27 juin 2007, concernant la route qui va de Vasselín à la Pâtissière. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 4) Motion Kasim Kokollari, du 24 octobre 2007, concernant le ramassage des objets encombrants. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 5) Motion du groupe UDC, du 17 mars 2010, intitulée « Faut-il regarder passer le train ? » La parole est demandée par Madame la Conseillère C. Cosandey qui propose de ne pas classer cette motion afin de garder à l'esprit l'importance des transports publics. Elle rappelle également que Bex est la seule gare non rehaussée sur la ligne du Simplon. Monsieur le Syndic P. RoCHAT demande le classement car ce dossier fait partie des préoccupations de toujours, préoccupations accompagnées de nombreuses lettres et rencontres avec les CFF. Ces derniers ont informé la Municipalité que les quais ne seraient pas refaits avant 2016, voire 2018 mais ont tenu compte des remarques et un nouveau passage sous-voie côté est de la gare devrait voir le jour. La Municipalité ne « lâche pas le morceau ». Madame la Conseillère A. Cretton rajoute que la commission des horaires veille également sur les infrastructures. Monsieur le Syndic P. RoCHAT précise à ce sujet que cette commission se nommera dorénavant Commission des transports. La parole d'étant plus demandée, **le Conseil communal accepte à une large majorité le classement de cette motion.**
- 6) Motion du groupe Ouverture, du 29 septembre 2010, intitulée « Place à la sécurité des piétons ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 7) Postulat du groupe UDC, du 27 octobre 2010, intitulé « Que faire du chemin du Pré-de-la-Cible en zone 20 ? » **le Conseil communal accepte à une large majorité le classement de cette motion.**
- 8) Motion Christophe Simeon, du 1<sup>er</sup> décembre 2010, intitulée « Motion pour l'adaptation du Stand de Vauvrisse en refuge communal ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 9) Motion du groupe PLR, du 16 mars 2011, intitulée « Mieux vaut tard que jamais. » **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 10) Motion Jean-Philippe Marlétaz, du 16 mars 2011, intitulée « Ancien collège des Plans. » **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 11) Motion Annelise Cretton, du 11 mai 2011, intitulée « Pérégrination postale ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 12) Motion du groupe socialiste, du 11 mai 2011, intitulée « Voyage en zigzag ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 13) Postulat du groupe UDC, du 3 décembre 2009 déposé le 22 juin 2011, concernant l'installation de caméras de surveillance dans les endroits difficiles de notre Commune ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 14) Motion Marielle Kohli, du 21 septembre 2011, intitulée « Développement d'une nouvelle déchetterie ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 15) Motion Jean-François Cossetto, du 21 septembre 2011, intitulée « Développement d'un nouveau plan directeur ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 16) Postulat Pierre Droz, du 21 septembre 2011, intitulé « Acquisition des bâtiments de l'arsenal du Stand ainsi que celui situé au chemin de la Pépinière ». **Le Conseil communal accepte à une large majorité le classement de cette motion.**
- 17) Postulat Reynold Cherix, du 21 septembre 2011, intitulé « Mise en sens unique et gestion de la circulation au centre de Bex, notamment le parking, l'accès à la poste et aux commerces, ainsi que l'arrêt du bus scolaire ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**

- 18) Postulat Emmanuel Capancioni, du 7 décembre 2011, intitulé « Eclairage extérieur de la Maison de Commune ». **Le Conseil communal accepte à une large majorité le classement de cette motion.**
- 19) Motion Valentine Moreillon, du 7 décembre 2011, intitulée « Espace détente Grande Salle du Parc ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote sur le rapport de gestion de la Municipalité.

**A l'unanimité de ses membres, le Conseil communal :**

- **accepte le rapport de gestion de l'exercice 2011 donnant ainsi décharge à la Municipalité.**

**c) Rapport de la commission des finances**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture du rapport de la commission des finances sur les comptes 2011.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant.

**d) Approbation des comptes**

**Chapitre 1**

**Accepté**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture de la remarque de la commission des finances.

**Chapitre 2**

**Accepté**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture des remarques de la commission des finances.

**Chapitre 3**

**Accepté**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture de la remarque de la commission des finances.

**Chapitre 4**

**Accepté**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture de la remarque de la commission des finances.

**Chapitre 5**

**Accepté**

Pas de remarque.

**Chapitre 6**

**Accepté**

Pas de remarque.

**Chapitre 7**

**Accepté**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture de la remarque de la commission des finances.

**Chapitre 8**

**Accepté**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture des remarques de la commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

**A l'unanimité de ses membres, le Conseil communal :**

- **accepte le rapport de la commission des finances donnant ainsi décharge à ses membres de leur mandat;**
- **accepte les comptes communaux 2011 tels que présentés.**

**6. NOMINATION DU BUREAU POUR 2012 - 2013**

**a) du Président**

Madame la Conseillère C. Guérin propose, au nom du groupe UDC, la candidature de Monsieur le Conseiller Grégoire Rapaz. Ce dernier est confirmé dans sa fonction par acclamations.

**b) du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Madame la Conseillère A. Bielman propose, au nom du groupe Ouverture, la candidature de Madame la Conseillère Judith Warpelin. Cette dernière est confirmée dans sa fonction par acclamations.

**c) du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Madame la Conseillère A. Cretton propose, au nom du groupe socialiste, la candidature de Monsieur le Conseiller Pierre Athanasiades. Ce dernier est confirmé dans sa fonction par acclamations.

**d) des scrutateurs**

Monsieur le Conseiller E. Capancioni propose, au nom du groupe PLR, la candidature de Madame la Conseillère Chantal Bussien.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto propose, au nom du Groupe Avançons, la candidature de Madame la Conseillère Martine Payot.

Ces deux personnes sont confirmées dans leur fonction par acclamations.

**e) des scrutateurs suppléants**

Monsieur le Conseiller E. Capancioni propose, au nom du groupe PLR, la candidature de Monsieur le Conseiller Pierre Carminati.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto propose, au nom du Groupe Avançons, la candidature de Madame la Conseillère Valentine Moreillon.

Ces deux personnes sont confirmées dans leur fonction par acclamations.

**7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur le Syndic P. Rochat précise que la 1<sup>ère</sup> vice-présidence sera occupée par Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz pour 2012 – 2013. La 2<sup>ème</sup> vice-présidence sera occupée par Madame la Municipale E. Desarzens.

Il informe l'assemblée que l'inauguration des tennis et du chauffage à distance aura lieu en même temps à la fin de l'été.

Il revient sur des articles de presse informant les lecteurs que les Aiglons offraient la parcelle de l'hôpital pour la construction d'un nouveau site scolaire gymnasial et précise que Bex a déjà proposé la parcelle de Perruet. Les autorités l'ont déjà vue et apprécient la proximité de la gare. Affaire à suivre.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise à la commission de gestion que leur travail ne consiste pas à faire un audit sur le rapport de gestion de la Municipalité et qu'elle peut finaliser et présenter son rapport avant celui de la Municipalité.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz constate que l'hiver a été particulièrement rigoureux. Des tempêtes ont endommagé des forêts, des avalanches ont emporté le terrain et certains sentiers pédestres sont à refaire. La route de Javerne, à l'entrée de l'alpage, nécessite de gros travaux difficiles à englober dans le budget puisque estimés à Fr. 100'000.--. Il s'agit de refaire des drainages bouchés et endommagés par le ruissellement et d'éliminer ainsi de nombreuses poches d'eau.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise que les représentants au sein de l'EPOC seront assermentés ce vendredi par les Autorités. L'ensemble des agents seront également assermentés.

Monsieur le Municipal P. Dubois encourage l'assemblée à se rendre le 29 juin à 20h.30 à la représentation de deux opérettes dans le cadre de la Route lyrique.

Il rappelle également le vernissage des Ateliers de Solalex le 8 juillet à 17h.00.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon informe l'assemblée que la réfection des locaux de l'Union Instrumentale répond au planning fixé et qu'ils pourront être remis à la rentrée scolaire.

Le chantier du tennis est quasi terminé puisque seul l'enrobé aux abords du club-house reste à poser.

En ce qui concerne l'Hôtel de Ville, le chantier de la terrasse a été provisoirement suspendu à la demande du tenancier. Les travaux redémarreront en septembre.

Madame la Municipale E. Desarzens félicite Madame la Conseillère C. Cosandey pour sa nomination au sein du conseil d'établissement scolaire.

Elle informe l'assemblée que la Municipalité a accepté partiellement la demande des instituteurs du bâtiment du Carroz s'agissant de décorer l'extérieur du bâtiment avec les élèves.

Enfin, elle rappelle la tenue de la Fête des écoles le 30 juin avec le traditionnel cortège et les animations au centre sportif.

## **8. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

Monsieur le Président J.-Y. Girod informe les conseillers de la décision des membres du bureau de mettre à disposition les procès-verbaux et rapports des commissions par courrier électronique.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry a plusieurs demandes. Il souhaite connaître la position de la Municipalité quant à la sécurisation du chemin des Arembords suite à la construction de nombreuses villas. Il propose aussi la pose d'une poubelle pour crottes de chiens (avec distributeur de sacs) aux abords de la Gryonne et demande des informations sur la fermeture du pont en bois au bas des Dévens, direction Antagnes. Enfin, il souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'une ouverture prolongée un jour par semaine des bureaux de l'administration communale.

Monsieur le Conseiller F. Meili a lui constaté que les divers services communaux n'avaient pas les mêmes plages horaires pour les téléphones. Il souhaite donc, par mesure de simplification, que cela soit harmonisé. Il a également constaté que les voies de chemin de fer se trouvant en zone industrielle ont été enlevées et recouvertes. Il demande pour quelle raison ces travaux ont été effectués et à quel coût.

Madame la Conseillère A. Cretton demande au bureau du Conseil d'étudier l'article 65, 2<sup>ème</sup> alinéa, du Règlement du Conseil communal, article qui est contraire aux articles 132 et 69 du même Règlement.

Monsieur le Conseiller P. Echenard déplore les nombreux contrôles de vitesse, contraires au but de prévention mis en avant par les forces de police. Ne serait-il pas possible d'acheter un appareil de calcul et d'affichage de la vitesse ?

Madame la Conseillère J. Warpelin informe l'assemblée que le taux d'occupation de la garderie « Croque-Pomme » est de 85%. Dès février 2013 tous les groupes seront complets. Serait-il possible de mettre en place une étude pour une éventuelle extension de la garderie ?

Madame la Conseillère V. Passelo demande que soient installées des poubelles supplémentaires le long de la route d'Aigle.

Madame la Conseillère V. Moret s'étonne qu'il soit prévu de refaire le bitume de l'avenue de la gare. Cette dépense est-elle réellement urgente ?

Monsieur le Conseiller A. Michel demande que la Municipalité intervienne auprès de l'office de poste afin que celui-ci rappelle à ses employés les règles d'attention à apporter aux autres usagers des routes et trottoirs.

## **Réponses**

Monsieur le Président J.-Y. Girod précise à Madame la Conseillère A. Cretton que le nouveau bureau se chargera de sa requête.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT répond à Messieurs les Conseillers J.-O. Budry et F. Meili que lui-même est régulièrement empêché de joindre les services par téléphone ! Il pense qu'il doit être tout à

fait possible d'harmoniser les horaires de permanence téléphone. Par contre, il lui paraît difficile, au vu des effectifs, de maintenir une permanence pour tous les services. Il rappelle néanmoins que chacun est disponible sur rendez-vous si nécessaire.

Il précise à Madame la Conseillère J. Warpelin que la « Passerelle bellerine » table sur un 4<sup>ème</sup> bâtiment et qu'il appartient à Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon de faire valoir ses besoins éventuels.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon confirme à Madame la Conseillère J. Warpelin que le taux d'occupation de la garderie est effectivement élevé mais qu'il appartient au réseau de s'organiser pour accueillir les enfants ailleurs si Bex est complet.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz informe Monsieur le Conseiller J.-O. Budry qu'une réflexion est en cours pour la mise en conformité du chemin des Arembords. Par contre, il désapprouve la pose d'une poubelle le long de la Gryonne puisqu'il s'agirait plutôt à l'heure actuelle d'enlever les poubelles car elles sont régulièrement utilisées par les personnes se soustrayant à la taxe poubelle. Néanmoins, il peut envisager la pose d'une réserve de sacs. En ce qui concerne le pont au bas des Dévens, il a été réfectionné en collaboration avec la commune d'Ollon. Il s'agit maintenant de pousser la réflexion sur l'élargissement possible de ce pont et sa réfection totale, voire sa reconstruction.

Il répond à Monsieur le Conseiller F. Meili que les voies de chemins de fer ont été enlevées en raison de perturbations du trafic, la majorité des utilisateurs de cette route se déportant sur l'autre voie de circulation pour éviter l'affaissement existant. Ces travaux ont coûté environ Fr. 7'000.--. De plus, un groupe de travail est en fonction pour projeter le développement de la zone industrielle.

Il précise à Madame la Conseillère V. Passelo qu'il sera certainement possible de récupérer quelques poubelles pour les poser le long de la route d'Aigle puisqu'il est prévu de remplacer 50 poubelles au centre du village par des poubelles « requin ».

Il informe Madame la Conseillère V. Moret que les travaux de l'avenue de la Gare avaient été adjugés par son prédécesseur et que seul le prix a été réactualisé. Si le calendrier de l'entreprise mandatée le permet, les travaux seront effectués cet automne. Ces travaux ne sont pas urgents au sens propre du terme mais nécessaires avant le transfert de l'ensemble du trafic pendant les travaux sur les routes parallèles.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise à Monsieur le Conseiller P. Echenard que le sujet a été soulevé à la commission de circulation. Le TCS met à disposition un tel appareil et il y a également possibilité d'utiliser celui de l'EPOC selon l'agenda de planification.

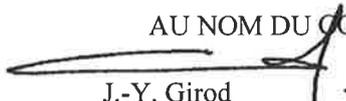
Il répond à Monsieur le Conseiller A. Michel que les éléments apportés seront mis au dossier de réévaluation du quartier car effectivement importants. Un courrier sera également adressé à qui de droit.

Chaque conseiller ayant reçu une réponse, Monsieur le Président J.-Y. Girod reprend la parole.

Il fait un bref discours sur son activité passée, remercie la secrétaire et souhaite beaucoup de réussite et de plaisir à son successeur.

La séance est close à 22h.30. Elle est suivie d'une petite agape.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

  
J.-Y. Girod  
Président

  
C. Chavan  
Secrétaire